



SWEPco 333

Date de révision de la fiche signalétique: 10/05/2021

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit 333

Autres moyens d'identification; 333

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Voir la fiche technique

Service clientèle: : Southwestern Petroleum Lubricants LLC  
3401 Quorum Drive Suite 360  
Fort Worth, Texas 76137

Customer Service: 800-433-5735

1.4. Emergency telephone number: 734-930-0009

Emergency: numbers call Chemtrec 24/7 USA and  
Canada 1-800-424-9300 or 1-703-527-3887

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Carc. 1B;H350 Peut provoquer le cancer.

Éléments d'étiquetage



Danger

H350 Peut provoquer le cancer.

**[Prévention]:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

**[Réponse]:**

P308+313 SI exposé ou concerné: consulter un médecin.

**[Stockage]:**

P405 Garder sous clef.

**[Disposition]:**

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic Numéro CAS: 0064742-54-7	60 - 100	Carc. 1B;H350	----

Synonymes : Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic , Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; baseoil-unspecified, Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic			
Methyl methacrylate polymer Numéro CAS: 0009011-14-7 Synonymes : Methyl methacrylate polymer	7 - 13	Non Classé	----
1-decene, homopolymer, hydrogenated Numéro CAS: 0068037-01-4 Synonymes : 1-decene, homopolymer, hydrogenated, Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	5 - 10	Asp. Tox. 1;H304	----

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

#### 4. Premiers secours

##### Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

## Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Résumé** Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0009011-14-7	Methyl methacrylate polymer	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie

		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0064742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0068037-01-4	Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie

		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m<sup>3</sup> OSHA PEL et 10 mg / m<sup>3</sup> ACGIH.

#### Contrôles de l'exposition

Respiratoire	<p>Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.</p> <p>Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.</p>
Yeux	Lunettes de sécurité de protection recommandées
Peau	Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.
Contrôles d'ingénierie	Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les



concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Mauve Liquide
Odeur	Aucune
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	7.2
Point de fusion / point de congélation (°C)	No available information
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	No available information
Point d'éclair	°F °C, Test method: (Open Cup)
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Nil
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<b>Limite inférieure d'explosivité:</b> No available information <b>Limite supérieure d'explosivité:</b> No available information
Tension de vapeur (Pa)	<0.013
Densité de vapeur	>5
Densité	0.85
Solubilité dans l'eau	Not miscible in water.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation (°C)	320 C
Température de dégradation (°C)	No available information
Viscosité (cSt)	No available information
% COV	None

## 9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

### Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

### Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

### Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

## Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic - (64742-54-7)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:
Methyl methacrylate polymer - (9011-14-7)	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:	0.00, - Catégorie:
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated - (68037-01-4)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	3,000.00, Lapin - Catégorie: 5	0.00, - Catégorie:	4,800.00, Rat - Catégorie: NA	0.00, - Catégorie:

## Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0009011-14-7	Methyl methacrylate polymer	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

0064742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0068037-01-4	Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	1B	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles:

**Symptômes et effets, aigus et différés::**

Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré

qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. Traiter de manière symptomatique

## 12. Informations écologiques

### Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic - (64742-54-7)	101.00, Pimephales promelas	> 10,000, Daphnia magna	100.00 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata
Methyl methacrylate polymer - (9011-14-7)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated - (68037-01-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

### Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

### 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	<b>Classe de danger TMD:</b> Non applicable	<b>IMDG:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:</b> Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Dangers pour l'environnement

IMDG                      Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

## 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

### Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

1-decene, homopolymer, hydrogenated

Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic

Methyl methacrylate polymer

Molybdenum, N,N-bis(C11-14-branched and linear alkyl)carbomodithioate oxo thioxo complexes

### Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

## 16. Autres informations

Date de révision de la 10/05/2021  
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

Fin de la FISPO

